



Lundi, 5 juin 2017

## Aux associations réunies pour la défense et la sauvegarde des Murs à Pêches,

Je m'adresse ici aux citoyen-ne-s, associations et conseils de quartiers mobilisés pour leur sauvegarde, leur animation, et le **développement d'un esprit et d'une pratique d'appropriation citoyenne de ce qu'il faut considérer comme « un bien commun ».**

Je n'aurai pas l'outrecuidance de rappeler ici, **les engagements passés de l'ensemble des personnalités ou formations politiques à la veille d'échéances électorales précédentes** lorsqu'il s'est agi d'exprimer une position sur cet enjeu primordial de notre patrimoine, et de son avenir.

Pour autant, **je revendique, comme vous l'avez à chaque fois vérifié, être le seul à avoir gardé une ligne claire, cohérente, et assumée, et ce depuis le premier jour, avant même mon élection en tant que député de la 7ème circonscription de la Seine-Saint-Denis.**

**Deux engagements** qui sont autant de combats que nous avons continuellement partagé n'ont cessé d'être au coeur de mes mobilisations.

**Premièrement, le site des Murs à Pêches doit faire l'objet d'une gestion concertée, transparente et démocratique.** Cela passe par l'établissement d'un structure de gestion, d'animation et de programmation, qui mobilise une concertation permanente, transparente et démocratique. L'absence d'une telle organisation interdit de mon point de vue, toute décision concernant l'avenir des Murs à Pêches. Cette affirmation est d'autant plus légitime, qu'à l'écrit comme à l'oral toutes les forces politiques lors des dernières municipales s'étaient engagées sur ce point. Le mensonge en politique n'a d'égal que le cynisme qui le justifie.

**Deuxièmement, la sauvegarde et la sanctuarisation du site ne saurait être négociées à l'aune d'aménagements immobiliers décidés et défendus dans l'opacité et aux marges de la loi comme c'est le cas aujourd'hui.** Ainsi, lorsque la municipalité de Montreuil, et son adjoint à l'urbanisme, défendent un aménagement immobilier « aux abords des Murs à Pêches », il faut toute votre mobilisation, ainsi que ma détermination pleine et entière, exprimée en direction de l'Etat et de ses représentants, pour que le Préfet rappelle les termes de la loi et les périmètres de l'ordre public, en signifiant que c'est bel et bien les sites patrimoniaux eux-mêmes qui sont concernés, et qu'ils nécessitent une autorisation de l'Etat, à l'inverse de ce qu'affirmait la municipalité.

Le site internet de la fédération des Murs à Pêches, reprend avec objectivité, transparence, et exhaustivité, l'ensemble des actions et des prises de position de vos élus. Nos concitoyen-ne-s peuvent ainsi juger sur pièce. J'ai été le seul à défendre avec constance nos convictions communes, ainsi que les engagements pris devant vous, quelques fois en assumant la confrontation avec des élus issus de ma propre famille politique.

Je vous ai ainsi clairement démontré qu'un parlementaire, dans le respect de l'autonomie et des l'indépendance des engagements de chacun, pouvait être un contre-poids sans être contre-productif.

Razzy Hammadi  
Votre député.